

# Formation en ETP des patients/parents: *Pourquoi? Comment?*

**Dr Cécile GODOT**

Unité Transversale d'Éducation Thérapeutique  
Hôpital Necker – Enfants malades  
Paris

**Journée CRMR Ile de France – G2M et Associations de patients  
22 septembre 2017**

# Définition de l'éducation thérapeutique du patient

---

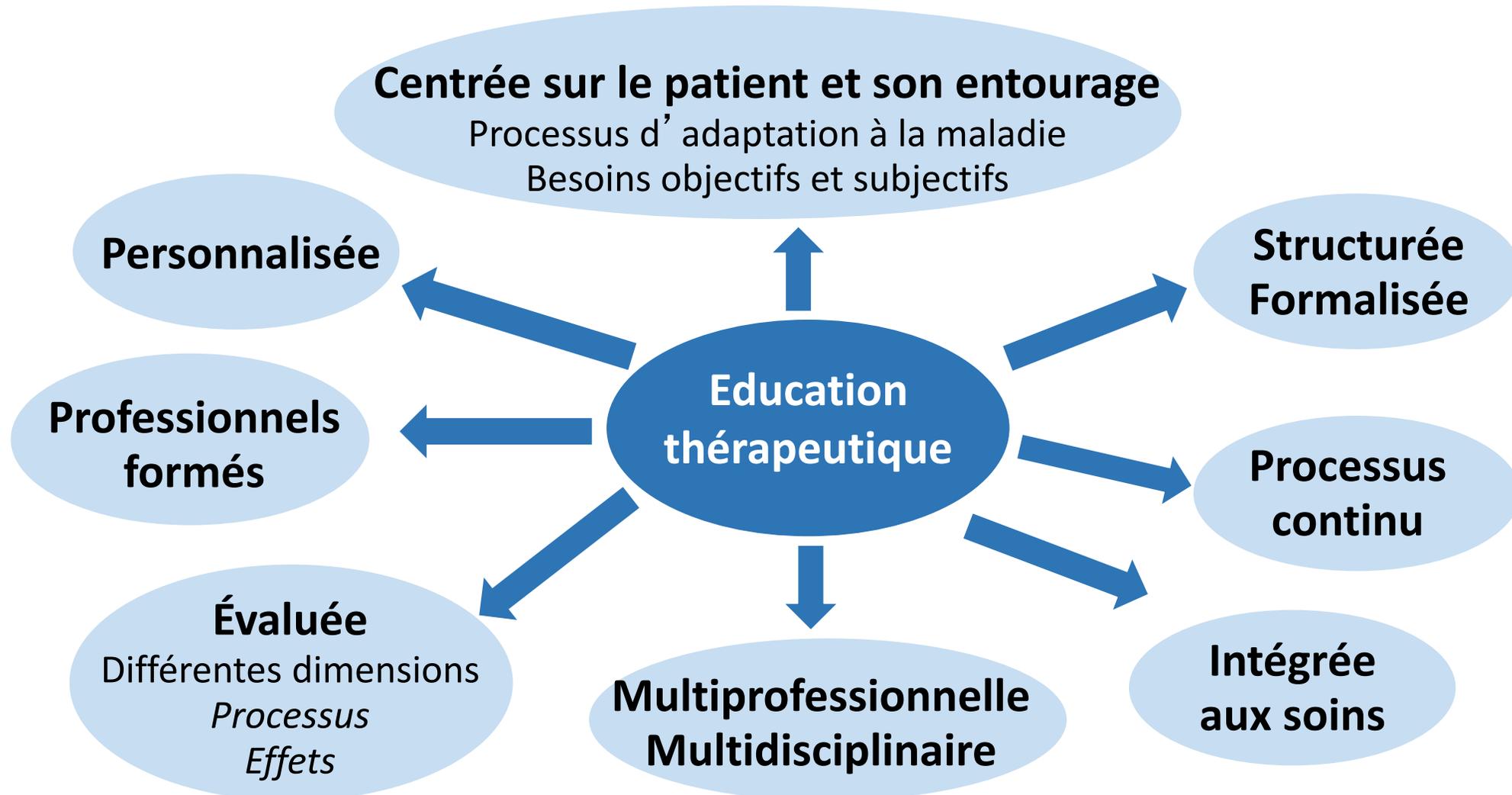
*« L'éducation thérapeutique du patient devrait permettre aux patients d'acquérir et de conserver les capacités et compétences qui les aident à vivre de manière optimale avec leur maladie (...)*

*L'éducation implique des activités organisées de sensibilisation, d'information, d'apprentissage de l'autogestion et de soutien psychologique concernant la maladie, le traitement prescrit et les soins (...)*

*Elle vise à aider les patients et leurs familles à comprendre la maladie et le traitement, coopérer avec les soignants, vivre plus sainement et améliorer leur qualité de vie ».*

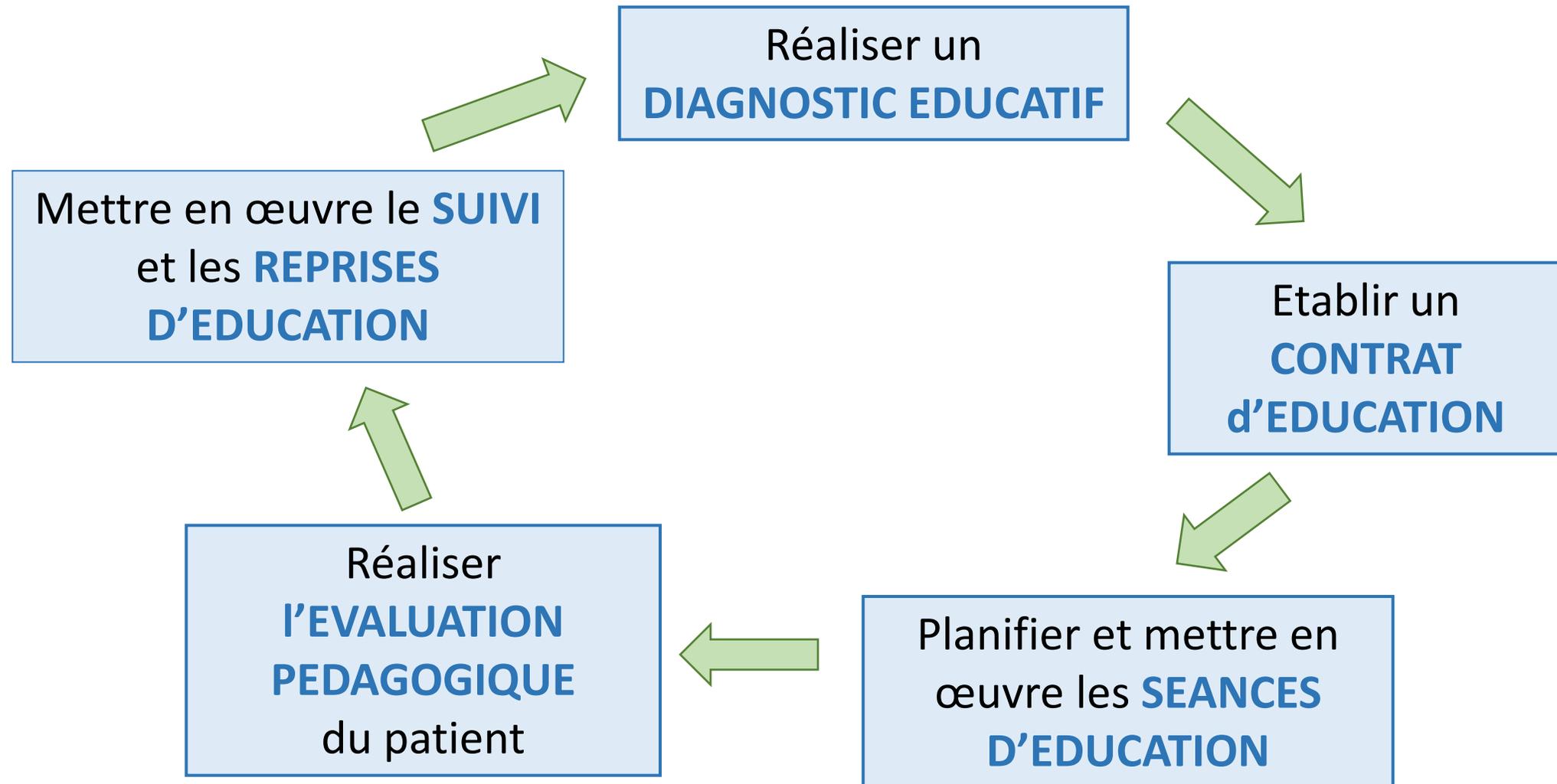
# Critères de qualité

---



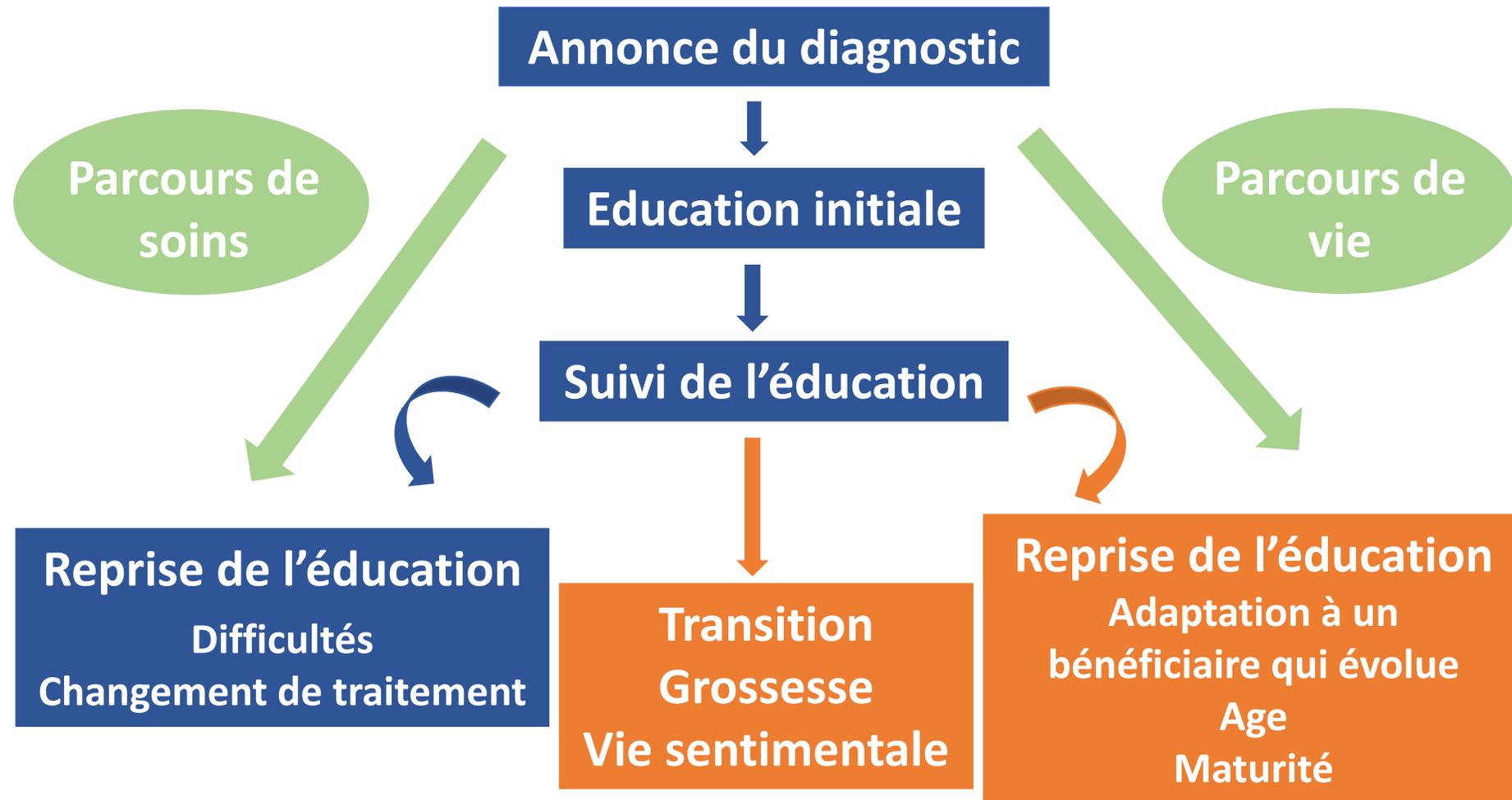
# Démarche éducative

---



# Parcours d'éducation

---



# Loi HPST du 21 juillet 2009 - Article 84

---

*« L'éducation thérapeutique s'inscrit dans le parcours de soins du patient. Elle a pour objectif de rendre le patient plus autonome en facilitant son adhésion aux traitements prescrits et en améliorant sa qualité »*

*« Les **programmes** d'éducation thérapeutique du patient sont **conformes à un cahier des charges national** dont les modalités d'élaboration et le contenu sont définis par arrêté du ministre chargé de la santé. Ces programmes sont **mis en œuvre au niveau local, après autorisation des agences régionales de santé [...]**et donnent lieu à l'élaboration d'un **programme personnalisé** »*

# Cahier des charges

---

□ **Arrêté du 2 août 2010** relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation.

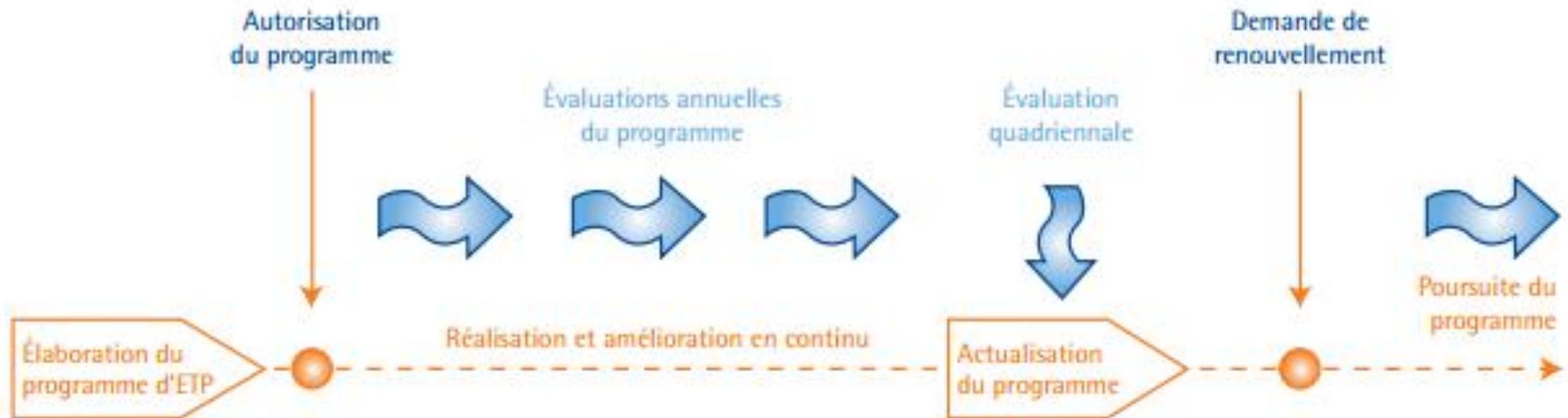
## Recommandations HAS

□ **Arrêté du 31 mai 2013** modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'ETP.

□ **Arrêté du 14 janvier 2015** relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation et de leur renouvellement et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient.

# Cadre réglementaire

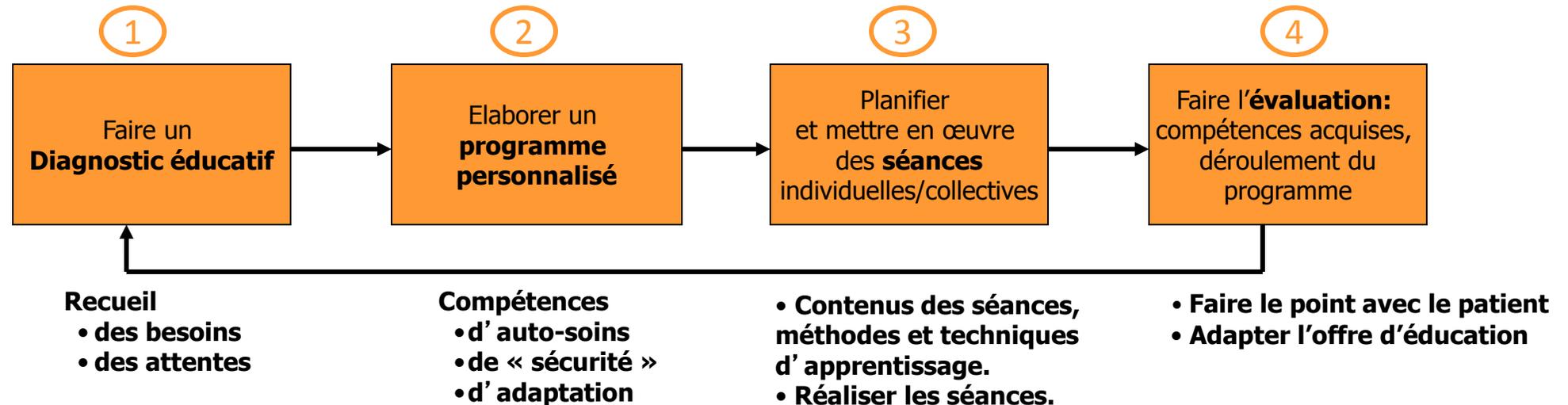
---



*Les évaluations d'un programme d'éducation thérapeutique du patient (ETP)*

HAS - 2011

# Planification d'un programme personnalisé



# Formation des intervenants

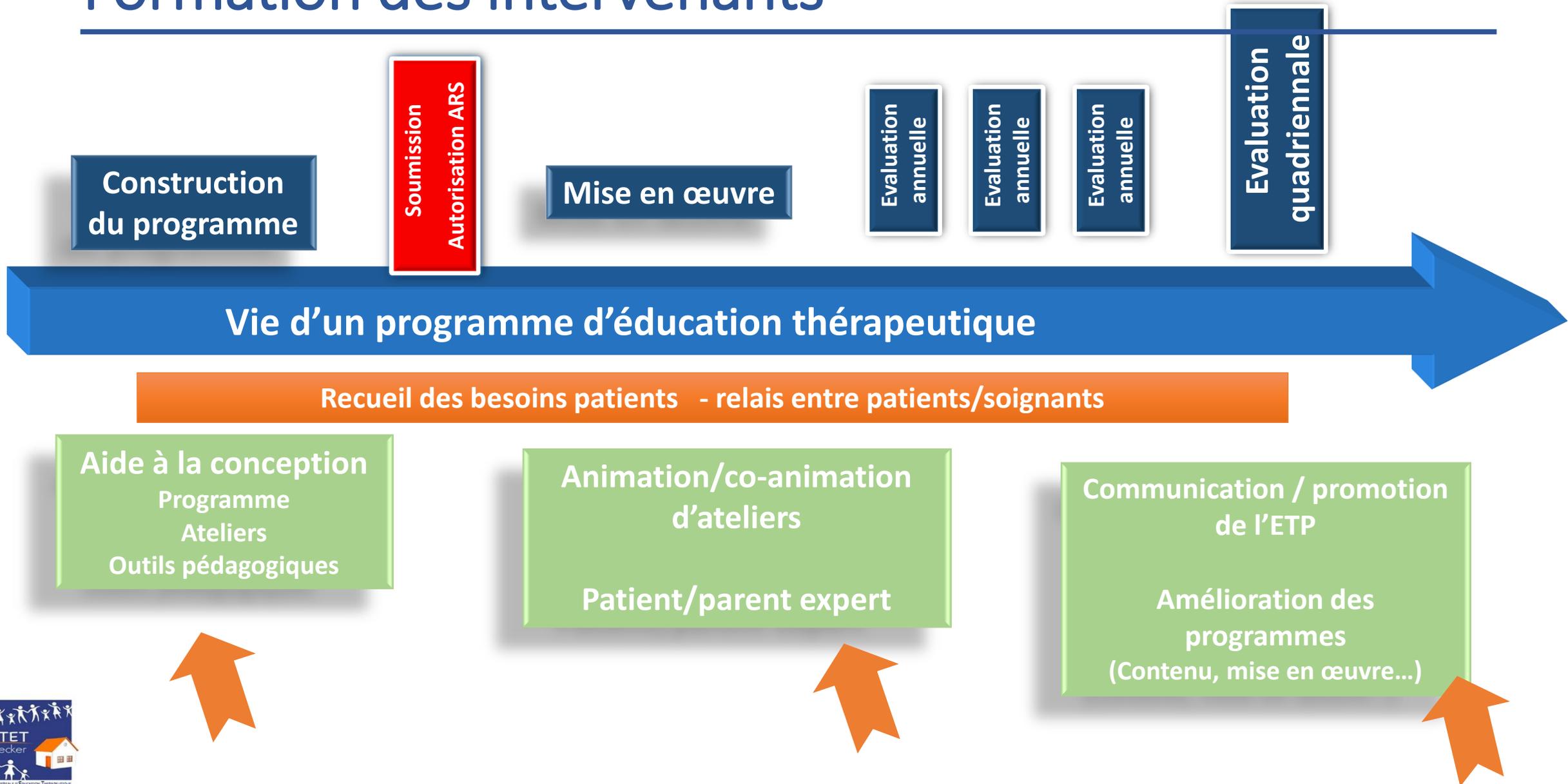
---

- **Obligatoire pour tous les intervenants**

**Arrêté du 14 janvier 2015** relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation et de leur renouvellement

- **Formation des intervenants:  $\geq 40h$**
- **Formation des coordonnateurs:  $\geq 40h$**

# Formation des intervenants



# Recueil des besoins des patients

---

## □ Lors de la construction du programme:

- Focus groupe (réunion patients-soignants)
- Questionnaires
- Retour de patients/parents/association

## □ Lors de la mise en œuvre du programme pour la personnalisation du parcours éducatif:

- Diagnostic éducatif et définition d'objectifs partagés
- Ajustement des apprentissages
- Création d'ateliers spécifiques

## □ Lors de l'évaluation des programmes:

- Questionnaire satisfaction
- Participation des asso/patients aux réunions d'évaluation du programme (retours)

# Pour animer des séances, il faut...

---

- Avoir une connaissance fine de la maladie
- Avoir envie d'être autonome
- Avoir la volonté de s'impliquer auprès d'autres personnes atteintes de maladies chroniques (pas centré sur sa propre histoire)
- Etre formé à l'ETP (40 heures ou master)
- Etre intégré à une équipe
- Respecter la confidentialité

# La formation certifiante en ETP à Necker

---

Durée = 42 h  
(3 x 2 jours de  
formation)

2 Sessions/an

20 personnes/sessions  
= 40 personnes/an

- **Cahier des charges répondant au cadre réglementaire**
- **Intervenants:**
  - Collaboration initiale avec l'IPCEM (2 ans)
  - Animateurs expérimentés en ETP et en formation à l'ETP
- **Public « mixte »**
  - **Soignants:** médecins, infirmier(e)s, diététicien(ne)s, kinés, psychologues, assistant(e)s sociales...
  - **Patients/parents de patients**

**En 2017:  
2 parents +  
1 patient  
formés**

# Spécificités de la formation mise en place

---

- **Orientation pédiatrique**
- **Formation pratico-pratique**
  - Mise en situation
  - Création d'outils
  - ...

# Programme

---

## « 1<sup>ère</sup> session »

Rencontre avec l'enfant  
et sa famille

- Apprentissage en fonction des âges
- Diagnostic éducatif
- Référentiel de compétences
- Contrat d'éducation

## « 2<sup>ème</sup> session »

Stratégies pédagogiques

- Mécanismes/vecteurs de l'apprentissage
- Outils pédagogiques
- Techniques d'animation, en individuel ou en collectif

## « 3<sup>ème</sup> session »

Evaluation en éducation  
thérapeutique

- Evaluation du patient
- Evaluation du programme